

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23.02.2017

Absents excusés : Michel THOMAS, Marie MEREL, Marie-Line RICHE, Flavien SINGERLE .

**1 Fonctionnement des écoles du RPID.**

Le conseil municipal prend connaissance :

1. du courrier de Monsieur le Directeur académique informant de l'attribution d'un 2<sup>ème</sup> poste maternel au sein du RPID AVRICOURT 57- RECHICOURT LE CHATEAU -AVRICOURT 54 et de l'affectation de ce poste à AVRICOURT 57.
2. de la demande conjointe formulée par les municipalités d'AVRICOURT 57, RECHICOURT LE CHATEAU - AVRICOURT 54 à l'effet d'obtenir, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, le rattachement des élèves d'AVRICOURT 54 au secteur de recrutement du collège « Les Etangs » de Moussey,

Le conseil municipal est invité à délibérer :

Le conseil municipal, à l'unanimité valide les termes de la convention réglementant le fonctionnement du Regroupement Pédagogique et autorise le Maire à la signer. Les modifications futures à apporter aux articles de cette convention seront notifiées par avenant et soumises à l'approbation du conseil municipal.

Il est proposé qu'une présentation de cette convention soit faite auprès du conseil municipal d'Avricourt 54.

**2. Autorisation d'encaissement des recettes communales.**

Le Conseil municipal autorise le Maire à encaisser des chèques de remboursement à la commune de Réchicourt le Château dans le cadre de versement d'indemnité : sinistre assurance, prestations maladie du personnel...

Ceci pour éviter au conseil municipal d'avoir à délibérer systématiquement sur chaque chèque reçu.

**3. travaux 2017.** Compte rendu : Stéphane ERMANN

Renouvellement du réseau d'eau potable, rue du stade : Le Syndicat des Eaux a fait réaliser ces travaux.

Remarque : La route refaite il y a peu de temps a été quelque peu dégradée (bitume).

Programme de travaux 2017 / vu en commission des travaux le 31.01.2017

TRAVAUX	DEVIS ESTIMATIF TTC	OBSERVATIONS
Rénovation de l'appartement de l'ancienne poste avec l'aménagement d'une salle de bains (appartement RDC)	Lorraine Polyvalence 6996.00€ Prévoir un budget supplémentaire pour l'installation d'un dressing.	un début de travaux prévu pour février.
Accessibilité des bâtiments publics : Mairie et APC Création d'une rampe d'accès (accord sur le principe le 24.11.2016)	Entreprise STV 20726.40€ Un début des travaux pour juin 2017. Faire dossier de demande de subvention : AMITER( subvention départementale et DETR (subvention de l'Etat)	Voir les travaux effectués à AVRICOURT (accessibilité local de la poste). Les travaux ne devraient pas être aussi coûteux.
Prévoir les travaux d'accessibilité à l'Eglise	<u>Demander devis</u>	
Branchement eau potable Ancienne gare (allemands)	Entreprise BARASSI 2.000€	La commune ne paie que les travaux de terrassement qui permettront au propriétaire de faire à sa charge des travaux pour amener l'eau à la maison.
Salle socio-éducative Porte d'entrée (principale) Porte sas intérieur Porte arrière	Entreprise BOSTANCI 8400,00€ Faire dossier de demande de subvention : AMITER( subvention départementale et DETR (Etat)	Demander d'autres devis. <i>La 5<sup>ème</sup> nouvelle ouverture par le Jeudi 02/03/17 à 17<sup>h</sup>.</i>
Installation de coffrets électrique : (pour commande automatique des illuminations Noël par exemple)	Entreprise RECEVEUR 768.06€	Travaux réalisés. Pour info, le montage et démontage des illuminations à Noël par l'entreprise RECEVEUR coutaient 350,00€

Travaux d'élagage d'un arbre Place du lotissement : Les branches hautes de l'érable perturbent la bonne réception télévision chez Mme JAMBOIS Claude. Proposer la pose d'une antenne TNT avant d'envisager d'élaguer ou de couper l'arbre.

Projet de travaux.

- . la réfection des routes à Bataville, dès que les travaux d'assainissement seront réalisés.
- . l'installation d'un abri-bus route d'Avricourt, devant propriété F. LEROUX. L'arrêt bus existe.
- . la continuité du trottoir allant du cimetière jusqu'au croisement de la rue de la Gare.

**3. Proposition d'aide financière au Centre Communal d'Action Sociale.**

Un accord de principe est donné par les conseillers municipaux pour aider le CCAS à financer les travaux à réaliser sur le bâtiment qui abrite le centre de soins et un logement :

Travaux d'isolation extérieure, d'installation d'une chaudière et d'agrandissement du garage.

**4. Subventions.**

150,00€ à l'Ecole Intercommunale de Musique du Sânon.

50,00€ à la Prévention Routière.

Le conseil a pris connaissance du courrier du Conseil de Fabrique (son Président) qui sollicite auprès de la commune une subvention de 250,00 pour l'aider à financer la cérémonie organisée à l'occasion du 50<sup>ème</sup> anniversaire de l'église de Bataville. Décision municipale reportée. Le conseil municipal demande à connaître le montant du budget consacré à cette fête par le conseil de Fabrique.

**5. Refus de transfert de la compétence plan local d'urbanisme à la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de s'opposer au transfert de la compétence plan local d'urbanisme, carte communale et tous autres documents d'urbanisme en tenant lieu à la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud.

**6. Représentants communaux de la CLECT au sein de la Cté de Communes de Sarrebourg.**

CLECT = Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées. La commission procède à l'évaluation du montant des charges et recettes transférées à la Cté de Communes. L'objectif suivant est de pouvoir donner des chiffres de reversement aux communes pour qu'elles puissent établir leur budget.

Les membres désignés pour faire partie de cette commission.

Délégué titulaire : Michel THOMAS,

Délégué suppléant : Gérard KLELLE.

**7. Révision des tarifs de location de la salle socio-éducative.**

Le conseil municipal

- approuve les termes du règlement présenté, fixant les conditions d'occupation de la salle socio-éducative à compter du 01.03.2017.

- définit le montant des charges accessoires à verser en sus de la location : électricité, chauffage et en cas de bris de vaisselle, ou manque.

**8. Site INTERNET**

Le conseil décide :

- de résilier le contrat n°129/2009 conclu avec la SARL PW-Est 46 rue de la Source à REDING pour la création et la gestion du site Internet de la commune,

- de conclure avec RESEAU DES COMMUNES le contrat d'adhésion Site Référence – Mairies de moins de 1000 habitants.

### 9. Mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal.

Le conseil municipal délibère et décide d'apporter à la majorité (3 abstentions : Emmanuel AUBRY, Jean-Claude SANDONATO, Jean-Bernard BERGER) les modifications au tableau des effectifs de la collectivité (décrets du 12 mai 2016)

nombre	Grades actuels	Cat.	nombre	Nouveaux grades	Cat.	heures
2	Adjoint technique 1 <sup>ère</sup> classe	C	2	Adjointe technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	Temps complet

### 10. Parcelle communale à déboiser.

Concerne la parcelle à l'étang, dans l'arboretum, face à la péniche. Une fois le terrain nettoyé, le bois récupéré pourrait être proposé à la population.

Le projet est reporté à 2018.

Recenser les essences. Le conseil municipal propose d'associer l'AAPPMA à cette action.

### 11. Pâques :

Comme en 2016, les rues du village et la cité seront décorées à l'occasion des fêtes de Pâques.

Une « chasse aux œufs » sera organisée à l'étang, à l'arboretum.

L'association locale « Les Amis de l'Etang » s'associe à la commune pour cette action.

Ampliations aux conseillers le

28 03 2017

G. KELLE

02 MARS 2017



